



## CAP AEPE

## CAP Accompagnant Educatif Petite Enfance, RNCP 38565

**Alternance**

### Formation en alternance

Dates de formation :  
de septembre 2026 à juin 2027

Durée : 1 an (400 h en centre de formation)

Condition d'admissibilité :  
être titulaire d'un diplôme professionnel ou technologique de niveau 3 (CAP, BEP), de niveau 4 (BAC)

Période d'inscription :  
février à septembre

Inscription définitive après analyse du dossier de candidature, entretien et test de positionnement, et à compter de la signature du contrat d'alternance

### Statut :

- Contrat d'apprentissage (29 ans maximum sauf exceptions prévues par la loi)
- Contrat de professionnalisation également possible

### OBJECTIFS GENERAUX

- Animation et éveil (socialisation, autonomie de l'enfant, acquisition du langage)
- Soins du quotidien (répondre aux besoins physiologiques, assurer sa sécurité)
- Activités liées à la collaboration avec les parents

### OBJECTIFS SPECIFIQUES (selon lieu d'exercice)

- Activités d'aide pédagogique et activités d'entretien des espaces de vie
- Participation à la mise en œuvre du projet d'établissement ou du projet pédagogique
- Relation de travail avec le parent employeur, entretien du logement et élaboration des repas

Niveau 3

Date d'échéance d'enregistrement : 31/12/2028

Certificateur : Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse

### POURSUITE D'ETUDES

- ◆ DE Aide-Soignant
- ◆ DE Auxiliaire de puériculture
- ◆ DE Accompagnant Educatif et Social

### SECTEURS D'ACTIVITE

- ◆ Ecole maternelle
- ◆ MAM, crèche
- ◆ A son domicile
- ◆ Chez les parents

### PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

- ◆ Agent territorial spécialisé des écoles maternelles
- ◆ Agent d'accompagnement à l'éducation de l'enfant
- ◆ Garde d'enfant à domicile
- ◆ Assistant éducatif petite enfance
- ◆ Agent social
- ◆ Assistant(e) maternel(le) agréé(e)
- ◆ Auxiliaire petite enfance
- ◆ Adjoint/agent d'animation

## MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES/METHODES PEDAGOGIQUES :

Contrôles en cours de formation (épreuves écrites et orales) et partiels en fin de semestres, avec remise de bulletins de notes et appréciation de l'équipe pédagogique.

Un bilan individuel d'acquisition des compétences et des savoirs est réalisé en fin de chaque semestre. Tout au long de son parcours pédagogique, l'étudiant élabore un projet personnel qui fait l'objet d'un mémoire et d'une soutenance devant un jury de professionnels.

Les cours ont lieu en présentiel, des travaux pratiques sont proposés et les étudiants bénéficient d'un accompagnement individualisé pour les travaux de rédaction.

## STATUT

Avant la signature de votre contrat d'apprentissage, vous serez « stagiaire de la formation professionnelle » ensuite, vous serez « apprenti(e) » ou en contrat de professionnalisation.

## UNITÉS DE FORMATION

- ◆ EP1 : Accompagner le développement du jeune enfant
- ◆ EP2 : Exercer son activité en accueil collectif
- ◆ EP3 : Exercer son activité en accueil individuel
- ◆ PSE : Prévention santé et environnement
- ◆ STT

Accompagnement personnalisé, soutien dans la rédaction des fiches activités, TP, approche par projet et modularisation du parcours.

Date d'ouverture : 1<sup>er</sup> septembre 2023

[InserJeune](#)

Nombre d'apprentis : 11

Taux d'insertion dans l'emploi : 100 %

Taux d'interruption en cours de formation : 0%

Taux de rupture avec poursuite d'études : 0%

Taux de réussite examen : 100 %

Taux de poursuite d'études : 0 %

Résultats  
2024-2025

## RÉMUNÉRATION EN APPRENTISSAGE

**Salaire minimum brut mensuel d'un salarié en contrat d'apprentissage en vigueur au moment de la signature du contrat.**

| Année d'exécution du contrat | Age de l'apprenti |              |               |
|------------------------------|-------------------|--------------|---------------|
|                              | 18 à 20 ans       | 21 à 25 ans  | 26 ans et +   |
| 2025-2026                    |                   |              |               |
| CAP 2 <sup>ème</sup> année   | 51 % du SMIC      | 61 % du SMIC | 100 % du SMIC |

## AIDE AUX EMPLOYEURS POUR L'EMBAUCHE D'UN(E) APPRENTI(E)

En 2025, l'aide pour les employeurs est de 5 000€ pour l'embauche d'un apprenti au titre de la seule première année du contrat pour les employeurs de moins de 250 salariés et de 2 000€ pour les autres. Le montant de l'aide est de 6 000€ pour l'embauche d'apprentis en situation de handicap.

Accessibilité :



L'établissement se situe à 5mn à pied du centre-ville.

Vous êtes en situation de handicap ?

Contactez-nous, nous étudierons les modalités d'accueil.